

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

QUATRIÈME VOLUME.

N° 4. — AVRIL 1870.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.

Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

M. ODENT, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.

Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.

Secrétaire-général : M. THIRION.

Secrétaire-général adjoint : M. BRUIET.

Secrétaires : MM COSSIN. — CAGNY.

Trésorier : M. PHILIBERT.

Trésorier adjoint : M. HARDRET.

Bibliothécaire-Archiviste : M. CABOT.

Conservateur du matériel : M. DESHAIS PÈRE.

Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ. — A. LE GALLAIS & Co, SUCCESSEURS

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Daguet fils.
Section de Béthisy : M. Turlin.
Section de Betz : MM. Danré et Dubois.
Section de Chambly : M. Griffé.
Section de Chantilly : MM. A. Péan.
Section de Crépy : MM. Bourgeois.
Lefèvre-Ballédent.
Section d'Ermenonville : M. Thiénaerdfils.

Section de Morienval : M. Pluche.
Section de Nanteuil : M. Dubois fils.
Section de Pont : MM. Soualle.
Laverge.
Section de Précy : M. Parain.
Section de Sentis : MM. Tassin ,
Deslandes, Bourset, Barré, Cosson,
Vinet.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.
Président d'honneur : M. le baron de
Morell.

Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BÉTHISY.
Président d'honneur : M. le comte de
Lavaulx.

Président : M. le docteur Leclercq.
Vice-Président : M. Mary.
Secrétaire : M. Vaillant.
Trésorier : M. Lavacquery.

SECTION DE BETZ.
Président d'honneur : M. le vicomte
Héricart de Thury.

Président : M. Roblin fils.
Vices-Présidents : MM. Triboulet et Du-
mont.

Secrétaire : M. Falschlunger.
Vice-Secrétaire : M. Lane.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBLY.
Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Bourboin.

Vice-Président : M. Cadot.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CHANTILLY.
Président : M. Petit.
Vice-Présidents : MM. X. Lefebvre.
Thérouanne.

Secrétaire : M. Domart.
Vice-Secrétaire : M. le Sr des Frères.
Trésorier : M. Blary.

SECTION DE CRÉPY.
Présidents d'honneur : MM. Picard.
Dambry.

Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.

Vice-Secrétaire : M. Desjardins.

Trésorier : M. Tassart.

SECTION D'ERMENONVILLE.
Présidents d'honneur : MM. le marquis
de Girardin.

Alphée Bourdon de Watry.
Président : M. Martin.

Vice-Président : M. Gaillet.
Secrétaire : M. Gosset.
Trésorier : M. Vigneron.

SECTION DE MORIENVAL.
Présidents d'honneur : MM. Damainville
Robiche.

Président : M. Geffroy.
Vice-Président : M. Coutard.

Secrétaire : M. Ladague.
Vice-Secrétaire : M. Carandas.
Trésorier : M. Lesage.

SECTION DE NANTEUIL.
Président d'honneur : M. Lemaire.

Président : M. Lamiche.
Vice-Président : Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.

Trésorier : M. Coulon (Constant).
SECTION DE PONT.
Présidents d'honneur : MM. de Verneuil
Marin.

Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc.
Palmer.

Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Dutilloy.
Trésorier : M. Lambert.

SECTION DE PRÉCY.
Président d'honneur : M. Toupé.

Président : M. Gervais.
Vice-Président : M. Auchois.
Secrétaire : M. Quentier.
Trésorier : M. Quillet.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 2041

CB : 3093

SHAS



00000003073

PROCÈS-VERBAUX.

Section centrale. — Senlis.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1870. — PRÉSIDENTE DE M. VATIN.

La Séance est ouverte à 2 heures.

Un nouveau membre est admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Testard une *magnifique corbeille de fraises forcées* (Marguerite Lebreton;) — mention très honorable.

2° Par M. Barbier, une corbeille de *cresson*, — mention simple.

3° Par M. Deslandes, *carottes et radis*, — mention honorable.

M. le secrétaire général dépose sur le bureau.

1° Les procès-verbaux des sections pendant le mois de mars.

2° Le compte-rendu de l'ouvrage de M. Puyat : *Les plantes de serre*.

3° Une lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, annonçant à M. le président de la Société, qu'il sera statué sur la demande d'une médaille destinée à notre première exposition, après la tenue des concours régionaux.

4° Une lettre de M. le maire de Plailly, qui met la salle de l'école à la disposition du bureau la Société qui doit conformément à une décision du conseil d'administration, former le 6 avril une section dans cette commune.

5° Une lettre de M. Boucher, inspecteur primaire de l'arrondissement de Senlis, autorisant messieurs les instituteurs des communes formant la section de Plailly, à changer le jour de congé mensuel, afin d'assister aux séances et aux leçons de la nouvelle section.

6° Une lettre de M. Glady, membre du conseil d'administration de la Société d'horticulture de la Gironde, demeurant à Bordeaux, place du Palais, numéro 9.

M. Glady, demande l'envoi du bulletin qui contient la liste de nos sociétaires et offre à la Société des greffes de fruits et des sarments de raisins de table ou de cuve, provenant de sa collection. Il sera fait droit à sa demande, et la commission du jardin examinera s'il y a lieu de profiter de la proposition, soit pour les greffes d'arbres fruitiers, soit pour les sarments.

7° M. Chapron, instituteur à Feigneux, annonce qu'il va commencer son cours d'apiculture; il adresse, en même temps que son itinéraire, une circulaire et un article faisant suite à l'*Apiculture pour tout le monde*, publiée en 1869. Ces communications sont insérées au bulletin de ce jour, afin que les sociétaires qui s'intéressent à l'apiculture puissent profiter des leçons de notre zélé collègue.

M. Bruet dépose sur le bureau *les publications des Sociétés correspondantes pendant le mois de mars*, il signale dans le rapport des comités de floriculture de la Société centrale pour l'année 1869, une phrase très flatteuse pour notre collègue M. Lecoq-Dumesnil; cette phrase est ainsi conçue : « un heureux semeur et en même temps amateur et « connaisseur distingué, M. Lecoq-Dumesnil, à qui on doit bon nombre « de belles variétés de dahlias, nous a soumis 14 nouveaux gains sur « le mérite desquels il désirait obtenir l'avis du comité; les 4 variétés « portant les numéros 140, 145, 156 et 161, ont été extraites de « ce nombre; c'est vous dire qu'elles doivent être du premier « ordre. »

Le bulletin de Soissons, reproduit un extrait du *Journal de l'Agriculture*, intitulé *Composition préconisée contre le tigre*.

M. le secrétaire fait observer que l'honneur de la découverte de cette composition revient à notre professeur, M. Dubarle qui l'emploie depuis bien des années, et l'a publiée dans notre bulletin d'août 1868, page 192. C'est donc par erreur que cet article est indiqué comme originaire du *Journal de l'agriculture*.

Cette observation sur la destruction des insectes, remet en mémoire un article publié récemment dans le *Journal d'horticulture de Clermont*, par M. le docteur Joly, sur la *pyrale du pommier*.

M. Dubarle ayant découvert sur les jeunes pommiers de notre jardin d'expérience de petites exostoses dans lesquelles se trouvent enfermées des larves d'insectes, ainsi qu'il l'a démontré dans le cours de la leçon de ce jour, pense que ces larves pourraient bien être celles de la pyrale; et dans ce cas le remède proposé par M. le docteur Joly, serait évidemment insuffisant.

L'assemblée décide que des observations seront faites pour étudier ces insectes et qu'une lettre sera adressée par M. le Secrétaire générale à M. le président de la Société de Clermont, afin de lui demander s'il croit reconnaître dans ces destructeurs la larve de la pyrale.

Les autres observations extraites des correspondances imprimées sont relatées à l'article *Résumé des publications*.

Monsieur le secrétaire général communique à l'assemblée les décisions suivantes prises par le conseil d'administration dans sa séance du 29 mars.

1° Conformément à la demande de la section de Chambly, le catalogue de la bibliothèque sera inséré au bulletin le plutôt possible.

2° Un traité sera signé avec M. Le Gallais, imprimeur du bulletin, afin d'assurer la régularité de cette publication.

3° L'itinéraire suivi par M. Chapron sera publié.

4° La Société d'horticulture de Provins, est déclaré société correspondante.

5° L'insertion demandée par M. Rothschild, éditeur à Paris, d'un article tout fait sur l'ouvrage de M. de la Blanchère intitulé *oiseaux utiles et nuisibles* ne sera pas faite; l'usage de notre Société étant de rendre compte consciencieusement de tous les ouvrages qui lui sont offerts par la publication d'un rapport confié à un sociétaire.

6° Approbation des comptes de 1869, et du projet de budget de 1870 présentés par la commission nommée à cet effet. Remerciements votés à messieurs les trésoriers. L'insertion du rapport et du budget figure au bulletin.

7° A l'exemple des Sociétés voisines, les leçons du professeurs sont suspendues cette année, pendant le mois de septembre et d'octobre.

M. le président rappelle qu'une commission permanente doit être nommée pour juger les apports faits au bureau pendant l'année 1870.

L'assemblée déclare que le vote par acclamation est préférable pour cette nomination, les praticiens et amateurs qui ont donné leurs avis jusqu'à ce jour étant parfaitement connus; en conséquence, sont acclamés membres de la commission permanente: MM. Doucet, Minguet, Bourbonneux, Letuppe, Crétenet, Dubarle, Barré, Cosson, Deslandes, Tassin, D. Boursset, Barbier, Bruxelles, Lépine, Testard et Compiègne Simon.

M. Bruet dépose sur le bureau le modèle des étiquettes employées au jardin d'horticulture de Beauvais. Ces étiquettes en faïence portent imprimés le nom du fruit désigné par le demandeur, ainsi que l'époque

de maturité; elles coûtent 7 francs le cent chez M. Decagny, fabricant à Ponchon par Noailles (Oise.)

Ce modèle semble approuvé par les sociétaires présents et l'un d'eux en demande l'acquisition pour notre jardin. M. Bruiet, répond que cette décision est du ressort de la commission du jardin, qui peut apprécier si elle peut faire cette dépense.

Un membre de la Société désire que, dans l'intérêt de l'horticulture une demande soit adressée à M. le ministre des finances, pour le prier de revenir aux moyens autrefois usités pour les concessions d'extraction de terre de bruyères. Ce droit était, dit-il, concédé aux horticulteurs et amateurs de jardin à raison de 800 francs l'hectare; ce qui ne nuisait en rien aux plantations qui pouvaient être faites après l'exploitation. Cette mesure, avait dit-il, été suspendue pour procéder de suite aux semis de sapins.

L'assemblée s'associant au désir exprimé, et, considérant que la terre de bruyères est indispensable aux besoins de l'horticulture; que M. le ministre de l'agriculture, reconnaissant l'utilité de cette science, lui donne les encouragements qu'il est en son pouvoir de lui donner, est convaincue qu'elle trouvera auprès de M. le ministre des finances la même sympathie, en conséquence décide que M. le président est invité à faire les démarches nécessaires pour obtenir que le droit d'extraction de la terre de bruyères dans les forêts de l'état moyennant une retribution fixée par avance soit rétabli.

Quatre nouveaux membres sont présentés.

La séance est levée à 4 heures.

Membres admis dans la séance du 6 mars 1870 :

MM. BÉRY, Achille, jardinier à la Victoire (Senlis.)

BARBET, Auguste, jardinier chez M. Fauvel, à Villevert (Senlis.)

DEVEAUX, Jules, jardinier à Chainant.

FRÉMY, propriétaire à Senlis.

Membre admis dans la séance du 3 avril 1870 :

ROBINEAU, fabricant de médailles, 129, rue Turenne, Paris.

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1870. — PRÉSIDENTE DE M. PETIT.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

M. Louis Charles, dépose sur le bureau une corbeille garnie avec gout; — mention honorable.

M. le président remet à M. Bert, la médaille qui lui a été décernée pour ses apports aux séances de la section de Creil, pendant l'année 1869.

SÉANCE DU 24 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. PETIT.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

1° Par M. Louis Charles, *salades et carottes* nantaises; — mention simple.

2° Par M. Courcy, 61 variétés de *cynéraires* et 2 variétés de *légumes*; — mention très honorable.

L'assemblée décide que la première leçon sera donnée dans le jardin de M. Dupré à Vineuil.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1870. — PRÉSIDENTE DE M. LESSIEUX.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

1° Par M. Jourdain, 5 variétés de *fleurs*; — mention honorable.

2° Par M. Gallais, *raisin* conservé; — mention simple.

3° Par M. Charpentier, un lot de légumes; — mention honorable.

4° Par M. Legrand, *claires pour abris et châssis*; remerciements.

Il est procédé à la nomination de la commission de l'exposition qui sera composée de MM. Palmer, Serret, Meunier, Soualle et Lambert.

La section propose de décerner une médaille commémorative à M. Maupas, pour les récompenses qu'il a obtenues à l'exposition de Paris le mois dernier.

Section de Chambly.

SÉANCE DU 9 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. BOURBOIN.

La séance est ouverte à trois heures et demie. — Le procès-verbal est adopté.

M. Varé, Désiré, jardinier chez M. Griffé, dépose sur le bureau dix variétés de *plantes de serre tempérée*; — mention honorable.

Deux Sociétaires nouveaux sont admis.

Membres admis dans la Séance du 9 mars :

M. DEVALLOIS (Isidore), propriétaire à Chambly.

Dame patronnesse.

M^{me} HEU, propriétaire à Chambly.

Section de Précý-sur-Oise

SÉANCE DU 10 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. GERVAIS.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès verbal est adopté.

M. Potdevin, Edmond, dépose sur le bureau 3 variétés de *plantes de serres tempérées*; — mention simple.

Section de Baron.

SÉANCE DU 13 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. VRAMANT.

La Séance est ouverte à neuf heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Desmoulins, *bouquet monté* de géranium, et violettes, *poires*; *raisin* et *pommes de terre nouvelles*; — mention très honorable.

2° Par M. Quintin; 3 variétés de *fleurs* et 5 de *légumes*; — mention honorable.

3° Par M. Cosson, 5 variétés de légumes; — mention honorable.

Section de Nanteuil.

SÉANCE DU 13 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à deux heures et demie. — Le procès-verbal est adopté.

Sont présents au bureau, MM. Rudet, Jourdain et Coulon.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coulon, radis et laitues gotte; — mention honorable.

2° Par M. Dubois, *poires* Bon Chrétien d'hiver et beurré de rance; — remerciements.

L'assemblée décide que la leçon du mois de mai sera donnée à Silly, dans le jardin de M. Dubois.

Quatre Sociétaires nouveaux sont admis.

La Séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la Séance du 13 mars 1870.

MM. GIRARDOT, François, marchand de faïence à Silly.

VITRY, Louis, grillageur, à Nanteuil.

BRETON, médecin à Brégy.

TALVA, instituteur au Plessis-Belleville.

Section de Betz.

SÉANCE DU 14 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. ROBLIN.

La séance est ouverte à deux heures — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Riberette, *chasselas* parfaitement conservé; — mention simple.

2° Par M. Cagnon, raisin conservé; — remerciements.
Un nouveau Sociétaire est admis.

Membre admis dans la Séance du 14 mars 1870.

M. Guibert, Adolphe, cultivateur à Antilly, près Betz.

Section de Béthisy.

SÉANCE DU 17 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. LECLERQ.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Souply, une *corbeille* de camélias, primevères, cyclamen, cynéraires, anthesis et daphné; — mention honorable.

2° Par Madame Pinta, un lot de *poires* et de *pommes*; — mention simple.

Section de Crépy.

SÉANCE DU 20 MARS 1870. — PRÉSIDENTE DE M. AUDEBERT.

La Séance est ouverte à deux heures et demie.

La lecture du procès-verbal est ajournée à la prochaine séance.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Potier fils, 2 *arum* oethiopicum, 1 *dropæolum* azureum, 2 *laitues* de Versailles et *poireaux*; — mention très honorable.

2° Par M. Bérard, un pot de *cynéraires* comme spécimen de culture et 40 *variétés de fleurs* coupées; — mention honorable.

3° Par M. Robinette, 3 variétés de *Légumes*, et une grappe de *Maïs* caragua, — mention simple.

4° Par M. Turcq, une *poire* Bergamotte d'Austrasie, — mention honorable.

La remise des récompenses aux lauréats, pour apports aux séances en 1869 n'ayant pas été mentionnée au procès-verbal de la section, nous donnons les noms des sociétaires qui les ont obtenues.

Rappel de médailles, MM. Bérard et Potier fils.

Médailles : MM. Godefroy, Belloy fils, Debéthancourt et Robinette.

L'assemblée demande que la leçon soit donnée à Crépy, à midi, et le bureau s'engage à y assister pour donner l'exemple

Section de Morienvall.

SÉANCE DU 21 MARS 1870. — PRÉSIDENTIE DE M. GEFFROY.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Pézier, jardinier chez M. Demonchy à Gillocourt, dépose sur le bureau 5 variétés de légumes 2 navets à collet rouge pesant chacun 1 kilog. 200 gram., un navet à collet jaune pesant 2 kilog. ; 2 pots de *sédum* et 2 de *cinéraria* maritima ; — mention honorable.

Ces objets ayant été offerts par l'exposant à l'assemblée, il est voté des remerciements à M. Pézier ; des lots sont faits et tirés au sort entre les sociétaires présents.

La section décide que la 2^e leçon du professeur sera donnée alternativement à Fresnoy et à Gillocourt.

Section d'Ermenonville.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1870. — PRÉSIDENTIE DE M. GAILLET.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

L'assemblée décide que la séance du 4^{er} jeudi de juin aura lieu en la mairie de Ver, que la leçon sera donnée dans le jardin de M. Hubert.

Rapport de la commission des comptes de 1869 (1).

Messieurs,

La commission d'examen des comptes de 1869 nommée par le Comité consultatif était en mesure de faire son rapport dès la séance

(1) Le présent rapport ainsi que le projet de budget ont été adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 29 mai.

de mars, mais par un sentiment de convenance que vous approuvez, les membres composant le Comité en ont ajourné la lecture, afin que le nouveau conseil d'administration vote lui même les dépenses qu'il croira nécessaires pendant l'année 1870.

Notre tache a été rendu facile grâce au zèle et à l'activité de nos trésoriers; vous pourrez en juger en lisant l'article 1^{er} du budget des recettes pour 1870, à recouvrer 360 fr. aussi commenceront nous par vous demander pour eux un vote de remerciements.

Au budget de 1869 une somme de 2966 fr. 75 centimes était portée comme solde à payer à divers; elle s'est élevée à 3353 fr. 65 centimes par l'adjonction des notes diverses qui n'avaient pas été présentées; afin d'éviter le renouvellement de faits semblables, M. le trésorier a dès le commencement de décembre recueilli les notes et nous avons un reste à solder de 1025 fr. 45 centimes.

L'exposition de 1869 nous a laissé une économie de plus de 200 fr. Les leçons du professeur demandées de tous côtés ont nécessité une dépense supplémentaire largement couverte par l'accroissement des sociétaires; en résumé, les recettes ayant été régulièrement faites ainsi que le prouvent les pièces qui nous ont été remises nous vous proposons d'approuver les comptes de 1869.

L'expérience acquise pendant les années de formation de notre Société nous engage à vous proposer à l'appui du budget de 1870 les modifications suivantes : 1^o suppression des leçons du professeur pendant les mois de septembre et octobre, les sociétaires se rendant peu aux réunions pendant cette saison; cette mesure a déjà été prise par plusieurs sociétés voisines. 2^o Ne pas porter au chapitre des recettes les 200 fr. alloués par le conseil général; cette somme n'ayant pas été prévue au budget du département pour 1869 pourrait faire défaut également en 1870. 3^o créer un article de dépenses imprévues, tel qu'il existe dans tous les établissements sérieux.

Les chiffres de recettes sont évalués plutôt au dessous qu'au dessus des prévisions; les dépenses au contraire sont fixées à un taux qui nous l'espérons ne sera pas atteint. Notre situation est donc très satisfaisante; aussi nous vous proposons d'entrer résolument dans la période d'extinction de notre emprunt et nous portons à cet article une somme de 500 fr. pour remboursement de 20 coupures tirées au sort. Nous savons que quelques sociétaires ont le désir de se faire inscrire comme

membres perpétuels, ce qui diminuera notre dette, les 200 fr. versés par les membres perpétuels devant être exclusivement employés au remboursement.

Nous vous proposons donc MM. d'approuver le projet de budget ci-dessus :

RECETTES

Cotisations de 1869 à recouvrer	360 fr.
750 cotisations de 1870	7,500
75 1/2 cotisations id.	375
Cotisations de sociétaires admis en 1870.	250
Subvention de la ville de Senlis.	300
Location de la maison du jardin.	406
Vente de diplômes.	200
Dons particuliers.	mémoire
Total.	9,085 fr.

DÉPENSES

Solde de l'exercice 1869.	1,025 fr. 45 c.
Traitement du jardinier professeur et leçons . . .	2,020 »
Bulletin et affranchissement	2,200 »
Imprimés divers.	200 »
Gravure de la planche des diplômes	200 »
Intérêts des obligations à 4 0/0.	360 »
Indemnité du concierge de l'évêché.	50 »
Médailles et livres donnés en récompenses.	800 »
Amortissement de 20 obligations	500 »
Souscription pour la destruction du ver blanc . .	400 »
Travaux du jardin.	300 »
Frais de bureau.	200 »
Voyages, visites de jardin	200 »
Exposition annuelle.	500 »
Loyer de l'évêché	133 fr. 20 c.
Dépenses imprévues.	296 fr. 35 c.
Total	9,085 fr. 00 c.

Résumé des publications,

REÇUES PENDANT LE MOIS DE MARS.

Culture de l'Amandier. — Dans la Séance du 10 janvier, dit le *journal de la Société impériale d'horticulture*, M. Forest pense que ce qui nuit le plus à l'extension que pourrait prendre la culture de cet arbre sous le climat de Paris et de ses environs, ce sont les gelées tardives qui, en raison de sa précocité, en détruisent presque annuellement la récolte, soit en totalité, soit au moins en grande partie. Pour obvier à cet inconvénient majeur, on doit s'attacher à retarder le plus possible la floraison de l'Amandier, et l'on y parvient surtout en le plantant sur des coteaux froids, à sous sol glaiseux. C'est ainsi que les coteaux de Ménilmontant et de Belleville ont été jadis couverts de plantations de cet arbre qui y donnait, presque chaque année, une bonne récolte. Sans doute ces plantations ont beaucoup diminué à mesure que les constructions gagnaient de ce côté ; mais celles qui y existent encore continuent à souffrir des gelées tardives beaucoup moins que celles qui se trouvent en plaine.

M. le Maréchal Vaillant dit que, dans sa propriété de Nogent, l'Amandier végète et fructifie bien ; mais le sous-sol y est glaiseux, ce qui confirme l'assertion de M. Forest.

* * *Maturité tardive des figes.* — Le bulletin de la *Société d'horticulture de Suisse*, contient une lettre ainsi conçue, de M. François, jardinier chez M. Montbreton, au château de Corcy :

« Monsieur le Président,

« A l'approche des premières gelées, vers le 15 octobre, j'avais des des figes qui commençaient à entrer en maturité, d'autres qui étaient à moitié de leur grosseur ; les gelées arrivées, je considérais ces fruits comme perdus, lorsque me vint l'idée de couper les rameaux qui portaient ces figes, et de les mettre dans un vase rempli d'eau dans laquelle j'ajoutai quelques morceaux de charbon pour l'empêcher de se corrompre ; puis je plaçai ce vase dans une serre tempérée.

« Les figes, qui commençaient à entrer en maturité, ont achevé de bien mûrir. Elles ont été mangées il y a quelques jours, et, comme figes d'automne, on les a trouvées excellentes.

« Celles qui n'étaient qu'à la moitié de leur développement ont

continué à grossir, et bien que leur qualité soit médiocre, on peut encore espérer qu'elles seront mangeables.

« J'ai cru devoir porter à votre connaissance ce résultat, afin que vous en tiriez tel parti que vous jugerez convenable. »

* * *Multiplication de la vigne.* — Une note de M. Samson, publiée par la Société d'Etampes, dit que lorsqu'on veut multiplier vivement une espèce de raisin dont on ne dispose que d'un sujet, voici comment on s'y prend :

A la taille, on prend les branches que l'on couche en terre ; puis, dans le courant d'avril, après avoir choisi un endroit dont la terre est bien meuble, on enlève sur le sarment les yeux ou bourres comme on le ferait pour des écussons, et on les pose à plat sur le terrain qu'on recouvre de deux à cinq centimètres de terre, pas plus; puis on bassine de temps en temps, afin de ne pas laisser la terre se dessécher.

Lorsque les yeux sont doubles, on peut même les séparer et obtenir un sujet de chacun d'eux.

Étant bien traités, on peut obtenir la même année une végétation de cinquante centimètres.

« M. Chantrier fait remarquer que ce procédé n'est pas nouveau, « mais que c'est sur couche que les yeux ou bourres doivent être « placés et recouverts seulement de cinq millimètres de terre, et que « par ce moyen les viticulteurs pourraient obtenir de leurs terrains « des récoltes complètes dès la troisième ou quatrième année de « plantation. »

* * *Culture du Scorsonère.* — Le bulletin de la *Société de Clermont* recommande de cultiver le Scorsonère, selon la pratique habituelle, mais de l'arracher dès la première année pour utiliser les plus belles racines, puis de repiquer, dans un terrain bien préparé les racines trop faibles et celles ramifiées, après avoir supprimé les ramifications; on obtient ainsi, dit l'auteur, une récolte abondante.

« MM. Chantrier et Cosson expriment l'avis, qui est partagé par « tous les praticiens présents, que le Scorsonère ne peut donner de « produits avantageux qu'autant qu'il est semé très-clair, dans un « terrain convenable, pour être récolté la seconde année ; et qu'il « est préférable pour avoir promptement des produits, de semer des « salsifis blancs malgré la préférence donnée au Scorsonère par les « gourmets. »

* * * *Utilité des Geais.* — M. Millet dit dans le bulletin de la *Société d'acclimatation* que les Geais qui tombent sous le plomb des chasseurs, devraient être préservés, à cause des services qu'ils rendent; en effet, il a constaté dans l'estomac de ces oiseaux tués cet hiver, la présence de groupes d'œufs d'un papillon connu sous le nom de *Bombyx neustria* ou *livrée* (*B. neustria*, *Lasiocampa neustria*), dont la chenille fait d'énormes ravages dans les bois, les vergers et les jardins. Vers le mois de juillet la femelle les dépose sur les plus petites branches des arbres, où ils sont collés les uns à côté des autres, en ligne spirale formant une bague ou un bracelet. L'enduit qui les réunit est brun noirâtre et tellement adhérent qu'on ne peut les détacher qu'en coupant la branche, ou qu'à l'aide d'un grattoir. Ces œufs restent exposés à l'extrémité des branches à toutes les influences atmosphériques et résistent à la pluie, à la neige, aux froids les plus rigoureux de nos climats. Par leur ténuité, leur couleur et leur situation, ils échappent complètement, dans les bois et les vergers, à l'œil des échenilleurs les plus habiles; et dans les pépinières et les jardins, les horticulteurs ont beaucoup de peine à les découvrir.

Rapport

SUR LE GUIDE PRATIQUE POUR LA CULTURE DU POMMIER ET LA FABRICATION DU CIDRE DE M. BRASSART, DE SAINT-POL (PAS-DE-CALAIS), PAR M. MOUY.

M. Brassart, lauréat au concours pomologique de Beauvais, a écrit un petit ouvrage intitulé : *Guide pratique pour la culture du pommier, la fabrication du cidre.*

Cet ouvrage, comme l'indique son titre, est tout à fait pratique : les leçons, les citations, les conseils s'accumulent d'une manière si concise, mais néanmoins en si grand nombre, que pour en donner une analyse complète, il faudrait copier, pour ainsi dire, le livre tout entier. Nous ne nous attacherons donc qu'aux parties qui nous ont semblé les plus saillantes, renvoyant à l'ouvrage lui-même ceux qui voudraient en faire une étude approfondie. Je rappellerai, à cette occasion, à nos Sociétaires que la Société possède une bibliothèque qui s'augmente de jour en jour. Dans chaque séance on fait un rapport sommaire de ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque publica-

tion que l'on envoie à la Société ; lors donc que l'on aura besoin de connaître l'article qui pourra être utile, on pourra faire la demande de la publication à M. Cabot, notre honorable bibliothécaire, dont la complaisance est connue de tout le monde, et qui s'empressera de se mettre à la disposition des personnes intéressées.

J'en reviens maintenant à l'analyse de l'ouvrage de M. Brassart, que le défaut d'espace m'oblige à donner aussi succincte que possible.

Son ouvrage peut se diviser ainsi :

- 1° L'élève du pommier ou du poirier à cidre ;
- 2° Sa culture en place ;
- 3° Soins à lui donner ;
- 4° Récolte des pommes ;
- 5° Fabrication du cidre.

Dans la première partie, M. Brassart recommande de choisir les meilleurs pommes ou poires pour en extraire les pépins, les trier et les conserver dans du sable.

Il prend de préférence les pépins pouvant donner plus tard à chaque sujet des greffes de l'espèce à laquelle ils appartiennent eux-mêmes. A la chute des feuilles ou au printemps de la seconde année on repique le plant et l'on trempe avant la racine dans une bouillie épaisse, composée de différents engrais, selon le sol. Les plants de diverses végétations sont mis à part et en ligne, suivant la direction des vents dominants.

Dans la deuxième partie, M. Brassart commence ainsi :

Les plants devront être choisis dans une pépinière dont le sol est plutôt médiocre que riche en humus, surtout moins fertile que celui où les plantations doivent être faites. Ceci, qui pourrait peut-être convenir dans son pays, où un sol excessivement riche peut redonner de la vigueur au sujet, nous paraît une hérésie dans le nôtre. Car, plus un sujet a pris de vigueur étant jeune, plus il peut se défendre, surtout chez nous, où le sol est généralement léger. C'est une loi de la nature qu'un sujet vigoureux résiste mieux. M. Brassart recommande que les arbres soient plantés dans des trous plutôt larges que profonds, préparés à l'avance pour qu'ils se pénètrent d'air, de remplir les trous de gazon et de fumier appropriés à la nature du sol.

Les plantations doivent se faire de 10 à 12 mètres de distance, et dans les vergers adopter de préférence la forme en quinconce. L'o-

rientation dans les plantations doit être la même qu'en pépinière.

Les conditions que doivent remplir les variétés à choisir sont particulièrement les suivantes :

1° Que leurs produits soient abondants chaque année ;

2° Que les fruits soient de bonne qualité, c'est-à-dire qu'ils présentent, en proportions convenables, les éléments qui concourent à la formation du bon cidre.

3° Enfin, que la tête de ces arbres adopte une belle forme pyramidale plutôt que ronde ou déprimée, ces dernières formes ombragent davantage les pâturages ou récoltes.

Pour greffer, M. Brassart recommande les branches prises au sommet d'un pommier fertile plutôt que latérales, pour obtenir des sujets vigoureux. Il choisit les greffes après une année peu abondante en fruits ; elles sont mieux constituées, et l'on obtient ainsi, dit-il, des arbres très-productifs. Il est utile de greffer ou planter dans les mêmes alignements les pommiers qui doivent donner des fruits mûrs à la même époque, pour ménager le temps et la main-d'œuvre à la récolte. Il est également prudent de greffer ou planter des espèces de diverses saisons pour être sûr d'avoir au moins une récolte. On ne doit greffer que sur des sujets de la même essence que la greffe, c'est-à-dire que le pépin qui a fourni le sujet et la greffe soient d'une même espèce de pomme. Il recommande au sujet des poiriers, pour des arbres à haute tige, de choisir des pépins de coings, c'est-à-dire des cognassiers ; mais, à moins d'avoir affaire à un terrain profond, riche en humus et humide, nous ne conseillerons pas ce choix.

Dans les soins à donner aux pommiers, il recommande les fumiers de vache et de porc. Cela peut n'être qu'une affaire de nature de terrain, selon qu'il est froid ou chaud. Pour donner au cidre l'élément tannifère qui en permet la conservation, on achète, dit-il, de la tannée à laquelle on ajoute particulièrement marc de cidre, feuilles de pommiers, gazon, chaux ou marne fine, cendres de bois, herbes sèches, toutes espèces de végétaux, fumier de vache ou de porc, etc., fréquemment arrosée de jus de fumier, d'eaux ménagères, de lessives ou d'urine.

Pour la destruction des divers insectes, il nous donne des moyens qui, à mon avis, ne valent pas celui employé par notre honorable So-

ciétaire M. Auguste Corbie, qui consiste en jus de tabac étendu d'eau dans une certaine proportion.

Pour la récolte des pommes, M. Brassart recommande d'éviter de les abattre en frappant les pommiers avec des gaules, parce que le jus des pommes meurtries est acide, et afin de ménager les boutons à fruits pour l'année suivante. Il faut choisir un temps sec et une bonne maturité, éviter de faire des tas trop élevés, mettre de côté les pommes pourries, qui empêchent la clarification du cidre et le font tourner à l'aigre; les pommes qui ont fait leur deuxième maturité sans abri donnent un cidre supérieur. Pour être classée au premier rang, une pomme doit être sucrée, amère et parfumée.

Pour fabriquer le cidre, l'auteur recommande d'écraser les pommes au moyen d'une auge, et mieux par un moulin concasseur. On laisse macérer pendant un jour dans dix litres d'eau par hectolitre avant de pressurer. L'eau de pluie est préférable pour l'opération.

Au pressurage, chaque couche de pulpe ne doit pas avoir plus de 10 à 15 centimètres et être séparée par une claie de branches de hêtre ou chêne fraîchement coupées; le premier pressurage fait du gros cidre. Pour le deuxième pressurage, on broie à nouveau le marc avec 25 ou 30 litres d'eau, on laisse macérer pendant 24 heures. C'est le cidre moyen.

Pour augmenter la densité du cidre, on ajoute, par hectolitre, deux kilogrammes de sirop de fécule ou de cassonade, ou trois kilogrammes de glucose avec un demi verre de levure. Les soutirages fréquents aident beaucoup à la conservation du cidre. L'auteur rappelle ici d'avoir soin d'éviter l'entrée de l'air dans les tonneaux, ce que l'on obtient en souffrant les pièces et en employant plus particulièrement la bonde Vino-.

Je termine ici ma tâche en rappelant qu'il y a un excellent article scientifique au sujet du cidre, dans le *Journal d'agriculture* du 20 novembre 1869.

Suite de l'Apiculture pour tout le monde.

DES PRODUITS

Fabrication de la cire, du miel et de l'hydromel.

Il ne suffit pas, pour tirer quelques bénéfices de l'apiculture de

savoir faire produire miel et cire, il faut encore être à même de les augmenter : en effet au lieu de vendre au marchand en vrac à des prix réellement peu élevés, pourquoi ne pas imiter le cultivateur qui bat son grain avant de le mener au marché, faisons nous-mêmes notre miel d'abord, écoulez le nous-mêmes et nous aurons la satisfaction d'un bénéfice au moins double, tout en vendant bon et bon marché.

Ce qu'il faut, avant tout, c'est arrêter la fraude et les prétentions des marchands au détail qui osent coter 1 fr. et même 1 fr. 20 cent. ce qui leur a été cédé au prix assez raisonnable de 60 et 70 cent. vendons nous-mêmes 0 fr. 70 cent. et je suis assuré que nos bonnes ouvrières seront bientôt réhabilitées; si elles ont perdu leur crédit, c'est notre faute et non la leur.

Voyons un peu si le raisonnement que j'ai suivi est juste : prenons un panier ordinaire pesant 25 kilos, 50 livres; de ce poids ôtons celui de la ruche 10 livres environ, reste 40 livres à 35 cent. ou 14 fr. Pèsons le miel nous mêmes, des 50 livres ôtons pour la ruche la cire le pollen etc. 16 livres, le reste sera miel à 1 kilos, 2 livres près, ou 34 livres environ, à 0 fr. 70 cent.; nous aurons 23 fr. ou à peu près; il me semble que ce bénéfice est déjà beau; et la cire 2 fr. environ, et le miel de four (pour celui là, je l'utilise autrement, ainsi que nous verrons plus loin).

Voilà donc sur une ruche un bénéfice net de 11 fr. il me semble que ce n'est pas à dédaigner.

Et quels instruments faut-il? quelles connaissances exige cette extraction? combien de temps nécessite-t-elle? il faut quelques terrines assez grandes pour recevoir des tamis en crin fort et peu serré, un appartement bien clos et à température assez élevée; après avoir ôté les abeilles des ruches à récolter, non par le soufre comme des bourreaux, mais par les moyens que j'ai déjà indiqués la superposition et la chasse, on frappe ou la calotte ou la ruche quelques coups secs contre terre et dans le sens des rayons, on ôte les traverses s'il y en a, puis l'un après l'autre les rayons contenant du miel sont broyés sur les tamis, voilà tout; il suffit de faire un choix du plus beau et de ne pas trop triturer le pollen qui communique sa couleur et son odeur au miel, difficulté qui se présente seulement pour les ruches d'une seule pièce

ou les corps de celles à calottes, les calottes elles-mêmes ne contenant que du miel de premier choix et rarement de pollen.

Quand le miel est assez égoutté il faut le mettre dans des pots en grès et le conserver à la chaleur pendant quelques jours, afin que les parcelles de cire qu'il contient montent à la surface; après avoir ôté cette écume, les pots sont placés dans un endroit sec à basse température; comme ces miels sont de qualité supérieure, que souvent en durcissant ils ouvrent les vases dans lesquels on les met, il est indispensable, quand ils commencent à prendre, de plonger au milieu du pot un petit bâton gros comme le doigt que l'on retire lorsque le miel a acquis une certaine dureté, alors le miel se resserre vers le petit vide et aucun accident n'est à craindre.

Les cires grises sont mises de côté et utilisées pour la fabrication d'une boisson rafraîchissante que j'appellerai hydromel, quoique ma manière d'agir diffère de celles indiquées jusqu'à présent.

On prend la cire de 4 calottes ordinaires, ou celle de trois ruches, on fait chauffer mais non bouillir 4 à 5 litres d'eau dans laquelle la cire laisse tout le miel qu'elle contient, ou à peu près, on exprime en serrant en pelottes entre les mains, on met cette eau dans un tonneau d'une cinquantaine de litres on ajoute l'eau suffisante, un verre de bon vinaigre, autant d'eau-de-vie, on laisse fermenter; aussitôt on peut commencer à boire, voici encore un petit bénéfice qui n'est pas à dédaigner.

On peut aussi aussitôt la fermentation au plus haut degré distiller à l'aide d'un petit appareil et se procurer une eau-de-vie excellente qui ne laisse nullement l'odeur de son origine.

Pour exprimer l'eau et les quelques portions de miel des cires grasses on se sert d'un pressoir qui ne sera décrit à l'article cire, ce qui abrège la besogne et parfait l'opération.

Leçons d'Apiculture.

M. Chapron, instituteur à Feigneux, désirant propager les connaissances nécessaires aux Apiculteurs, fera dans le mois de mai des conférences en suivant l'itinéraire ci-dessous :

A Crépy, le 1^{er}, à 5 heures du soir.

A Bonneuil le 5, id.

A Morienval, le 8, à 5 heures du soir.
A Vaumoise, le 15, id.
A Béthisy, le 22, id.
A Trumilly, le 29, id.

Observations pluviométriques.

Monsieur le secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous adresser le résultat de mes observations pluviométriques, pendant l'année 1869, pour être joint aux documents de même nature qui vous seront sans doute communiqués de divers points de l'arrondissement, et qui permettront de continuer les intéressantes études de M. Xavier Lefebvre, publiées précédemment dans le bulletin de la Société.

Veuillez agréer, etc.

T. PARENT.

Apremont, le 3 février 1870.

EAU TOMBÉE A APREMONT PENDANT L'ANNÉE 1869.

Janvier	36 ^m 6	en 7 jours.
Février	21 9	en 5
Mars	72 3	en 10
Avril	37 9	en 9
Mai	83 4	en 14
Juin	49 3	en 8
Juillet	8 4	en 2
Août	20 9	en 4
Septembre	63 3	en 8
Octobre	35 3	en 10
Novembre	59 5	en 15
Décembre	56 4	en 17

Total 515^m 2 pour 109 jours.

TABLE

Section centrale. — Senlis. — Séance du 3 avril 1870 . . .	64
Section de Chantilly. — Séance du 24 février	65
Séance du 24 mars	65
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 27 février . . .	65
Section de Chambly. — Séance du 9 mars	66
Section de Précy. — Séance du 10 mars	66
Section de Baron. — Séance du 13 mars	66
Section de Nanteuil. — Séance du 13 mars	67
Section de Betz. — Séance du 14 mars.	67
Section de Béthisy. — Séance du 17 mars	68
Section de Crépy. — Séance du 20 mars.	68
Section de Morienva]. — Séance du 21 mars	69
Section d'Ermenonville. — Séance du 7 avril	69
Rapport de la commission des comptes de 1869	69
Résumé des publications	72
Suite de l'Apiculture pour tout le monde, par M. Chapron . . .	77
Leçons d'apiculture, par M. Chapron	79
Observations pluviométriques, par M. Parent	80

Ordre du jour de la séance du 3 Avril 1870.

A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.

A 2 h., réunion générale.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 Février.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Rapports des Comités sur les objets présentés.

Propositions et communications.

NOTA. Les demandes de visites de jardin doivent être adressées à M. le Secrétaire-général avant le 1^{er} mai 1870.

Leçons d'Horticulture.

MAI 1870.

- Dimanche 1^{er}* : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin. — A 1 h.,
réunion de la Commission permanente. — A
2 h., séance.
- Mercredi 2* : Leçon à Mortefontaine, à 9 h. du matin.
Séance à Plailly, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon
après la séance.
- Jeudi 3* : Leçon à Silly-le-Long, à 9 heures du matin,
dans le jardin de M. Dubois.
Séance à Ermenonville, à 2 h. de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Dimanche 8* : Séance à Baron, à 8 h. du matin. — Leçon
après la séance.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Lundi 9* : Leçon à Thury-en-Valois, à 9 heures du matin.
Séance à Betz, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon
après la séance.
- Mercredi 11* : Leçon à Boran, à 10 heures du matin.
Séance à Chambly, à 2 heures de l'après-midi.
Leçon après la séance.
- Jeudi 12* : Leçon à Montataire, à 9 h. du matin.
Séance à Précy, à 2 heures de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Dimanche 15* : Leçon à Auger-St-Vincent, à 9 h. du matin.
Leçon à Crépy, à midi. — Séance après la leçon.
- Lundi 16* : Leçon à Gillocourt, à 9 heures du matin.
Séance à Morierval, à 2 h. de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Jeudi 23* : Leçon à Saintines, à 9 heures du matin.
Séance à Béthisy, à 2 h. de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Dimanche 22* : Leçon à Fleurines, à 9 heures du matin.
Séance à Pont-Ste-Maxence, à 2 h. de l'après-
midi. — Leçon après la séance.
- Jeudi 26* : Leçon à Coye, à 10 heures du matin.
Séance à Chantilly, à 2 h. de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Mardi 31* : Réunion à Senlis, à 2 heures de l'après-midi,
du Conseil d'administration.